loi avant d'avoir été soumis au peuple. (Ecoutez!) Et, cependant, le gouvernement est déterminé à ne pas recourir à cet appel. Je crois que le gouvernement ne tient pas ses promesses à cet égard. A un diner qui eut lieu à Toronto, en novembre dernier, l'hon. membre pour South Oxford s'exprima ainsi: (Je cite le rapport du Globe.)

L'Hon. M. Brown.—Quelqu'un demande si le projet sera mis à exécution avant d'avoir été soumis au peuple. A cet égard, les parlements des diverses provinces devront décider. Je crois que le gouvernement du Canada, comme celui de toute autre province, ne doit pas refuser formellement de soumettre le projet au peuple. Nous dépendons des représentants du peuple et devons avoir égard à leur opinion."

Or, l'attitude actuelle du gouvernement n'est nullement conforme à cette déclaration puisqu'il refuse formellement l'appel aupeuple. L'hon. M. GALT était présent à ce diner, et voici ce qu'il déclare en ce qui concerne l'appel au peuple:

"Nous aurions désiré avoir un gouvernement central réglant tous les intérêts, mais des difficultés insurmontables s'opposent à ce système; nous espérons que la mesure actuelle qui sera soumise au peuple, au parlement impérial et aux parlements provinciaux, protégera suffisamment les intérêts locaux tandis que les intérêts nationaux seront reservés à un pouvoir central qui, je l'espère, saura faire honneur à la race dont nous sommes issus.—(Ecoutes!)

Voilà, de la part de deux ministres, une déclaration formelle précisant que cette mesure, avant de devenir loi, sera soumise au peuple! (Ecoutes!) Mais on n'en tient nul Le projet ne cera pas soumis au peuple, il faut le faire passer intégralement et, au lieu de l'appel, nous avens une motion préalable qui empêche tout amendement dans ce sens. Quelques-uns des membres qui m'ont précédé ont dit qu'il serait inconstitu. tionnel d'en appeler au peuple en pareil cas, et ils ont cité des précédents en faveur de cette assertion Mais, dans tous les cas cités, le parlement avait droit de régler la question qui lui était soumise; or, le parlement n'a pas pouvoir de régler cette question. Le parlement anglais peut agir avec ou sans notre consentement; les exemples cités ne s'appliquent donc point au cas actuel et ie maintiens qu'en soumettant cette mesure au peuple on éviterait, dans l'avenir, de graves complications. (Ecoutez!) Comment prétendre que si nous ne passons pas cette mesure maintenant, c'est une occasion à jamais perdue? En ce qui concerne le Haut-Canada, je crois qu'il sera toujours possible d'avoir un projet aussi avantageux que celuici,—(écoutez!)—et je prendrai la responsabilité de voter contre ce projet de confédération. (Ecoutez!)

M. JOHN MACDONALD (de Toronto) -M. l'ORATEUR :-- Avant d'enregistrer mon vote sur cette question, je désire le motiver. Je suis en faveur d'une confédération. (Ecoutez! écoutez!) Et je n'hésite nullement à approuver dans son entier la première résosolution proposée et adoptée à la conférence de Québec, savoir :-- qu'un : confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, établie sur de justes principes, est à désirer. On nous a dit que la convention de Québec avait donné le jour à une œuvre faite pour étonner le monde par sa grandeur. (Ecoutez! écoutez!) Il se peut que je me trompe, mais je n'ai rien vu de grandiose dans le projet. Je suis prêt à reconnaître que les hon, messieurs se sont réunis dans l'intention bien sincère de régler les difficultés de ce pays, et je regrette infiniment d'être obligé ce soir de voter à l'encontre des hon messieurs avec lesquels j'ai toujours marché depuis mon entrée dans la vie politique. Mais, M. l'ORATEUR, en cela j'agis selon la conviction qui m'est dictée par ma conscience, et quelles que puissent en être pour moi les conséquences, je ne puis faire autrement que d'agir d'accord avec ello. (Ecoutez! écoutez!) En réalité, M. l'ORA-TEUR, je pense qu'en présentant ce projet. les ministres ont trop exigé en nous disant de l'accepter tel quel, c'est-à-dire sans y faire un seul amendement. (Ecoutez! écoutez!) C'est déclarer le document parfait sous tous rapports, ou au moins aussi près que possible de la perfection. Si nous devons entreprendre de discuter cette question et qu'il ne nous soit pas permis de l'amender sur aucun point, si l'on juge que cola est nécessaire pour l'adapter aux circonstances dans lesquelles se trouve la province, je ne vois pas, vraiment, pourquoi cette chambre a été convoquée. (Ecoutez! écoutez!) Nous avons bien entendu dire que les principaux membres de l'opposition des autres provinces avaient été invités à la convention pour y discuter librement cette question, mais, je le demande, M. l'Orateur, l'opposition du Bas-Canada a-t-elle été invitée par le gouvernement à prendre part à la conférence? (Ecoutez! écoutez!) J'ai entendu dire à l'hon. député de Montréal-Centre (M. Ross)